

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260526_27
Référence Nomenclature n°7.5

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY**

Direction en charge : Pôle Relations citoyennes - Attractivité territoriale

Service en charge : Animation sociale - Politique de la Ville

Objet : Centre Social du Soleil Levant - Attribution et versement de la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2311-7 ;

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés, précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 février 2026, portant approbation de la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de financement quadripartite, pour la période 2026-2029, entre l'association assurant la gestion du Centre Social du Soleil Levant, le Conseil départemental de la Loire, la Caisse d'allocations familiales de la Loire et la Ville de Firminy, détaillant les engagements respectifs ;

Considérant qu'il est nécessaire de fixer le montant de la subvention de fonctionnement octroyée au Centre Social du Soleil Levant par la Ville de Firminy, au titre de l'exercice 2026, dans les limites et conditions définies à l'article 4 de ladite convention ;

Considérant que le rôle joué par le Centre Social du Soleil Levant sur son territoire d'intervention est primordial à la cohésion sociale et au bien-vivre ensemble, que l'étude des bilans d'activité démontre une constante dynamique et justifie le renouvellement de la subvention globale de 70.000 € ;

Considérant qu'il convient de faciliter la gestion de trésorerie de l'association pour l'exercice en cours, en proposant un premier versement de 35.000 €, correspondant à 50% du montant de la subvention attribuée, le solde étant mandaté au cours du deuxième trimestre 2026 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'attribution et le versement d'une subvention de fonctionnement de 70.000 € (soixante-dix mille euros) à l'association Centre Social du Soleil Levant, pour l'année 2026 et selon les modalités précitées,
- Dire que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- Donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260526_27
Référence Nomenclature n°7.5

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité des voix des membres prenant part au vote,

31 Voix Pour,

J. GOURGAUD et H. FAYOLLE ne prennent pas part au vote,

- **APPROUVE** l'attribution et le versement d'une subvention de fonctionnement de 70 000 euros à l'association Centre Social du Soleil Levant pour l'année 2026, selon les modalités précitées,
- **DIT** que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- **DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 26 mai 2026

La Secrétaire de Séance,



Claire TAING

Le Maire,



Marc PETIT

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 01/06/2026.....

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services

S. BELAIDI



DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY**

SEANCE DU MARDI 26 MAI 2026

**Centre Social du Soleil Levant - Attribution et versement de la
subvention de fonctionnement au titre de l'année 2026**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 19 Mai 2026, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 26 Mai 2026 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Marc PETIT, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS : M. PETIT Marc, Mme TAING Claire, M. MALLEY Eric, Mme AULAGNIER-JASSERAND Isabelle, M. IBARS Robert, Mme GOURGAUD Jocelyne, M. MENDES José, Mme BERGER Evelyne, M. FAYOLLE Hugo, Mme PEYCELON Valérie, M. VIAL Mickaël, Mme VICENTE Sabrina, M. FERRIER Damien, Mme RIOCREUX Sandrine, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme LIOGIER Aline, M. EL KHATABI Hassan, M. DANCERT Bertrand, Mme PONCET Elizabeth, M. GUILLOT Dylan, Mme SEIVE Violaine, Mme CURIOT Marie-Amelie, M. LUYA Julien, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, M. TRIOLLIER Aloïs, M. CHALAND Christophe, Mme GIL Nathalie, Mme PUTOT Anne-Sophie, M. BOYER François, M. GIUNTA Jean-Dominique.

POUVOIRS : Mme REYMOND Magali à M. CHARTRON Jean-Paul, M. MONISTROL Sébastien à Mme GOURGAUD Jocelyne.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme TAING Claire.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable Service Assemblée
Mme LUACES Géraldine, Responsable Service Finances

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de membres présents : 31
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de membres absents : 0
Nombre de votants : 33